



SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS
ADMINISTRATIFS TECHNIQUES SCIENTIFIQUES
ET INFIRMIERS

SECTION DES PERSONNELS TECHNIQUES

52 rue de Dunkerque 75009 PARIS

Tel : 01 55 34 33 20 Fax : 01 44 53 01 14 e-mail : snapatsi@snapatsi.fr

Déclaration préalable au CHSCT CRS **Du 27 septembre 2016**

Monsieur Le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants de l'administration
Chers collègues,

Le SNAPATSI souhaite rappeler, en préambule de ce CHSCT CRS, que les personnels de soutien sont appelés lors de leur mission à se déplacer sur la voie publique. Dans le contexte actuel et compte tenu des événements dramatiques qui ont touché nos collègues, sans distinction de corps ni de grade, il est indispensable de renforcer la sécurité de tous afin de n'exposer personne à un risque quel qu'il soit.

Le 21 juillet 2016, le Ministre de l'Intérieur répondait au SNAPATSI en donnant des instructions visant à améliorer la sécurité des personnels administratifs, techniques et scientifiques. Le SNAPATSI, demande aujourd'hui, que toutes les dispositions soient prises afin de garantir la sécurité de nos collègues.

Le SNAPATSI a fait inscrire dans le protocole de valorisation des métiers et des carrières de la Police Nationale, dont rappelons-le il est le seul signataire pour les personnels techniques de la Police Nationale, la mise en place d'une réelle dotation vestimentaire, "un vestiaire métier" pour les personnels techniques. Nous avons déposé, auprès de vous monsieur le Président, un projet de dotation pour les AT/OC sur cette thématique. Nous demandons que les réunions de concertation sur ce point fassent l'objet d'un dialogue social constructif qui prenne en compte rapidement les attentes trop longues de nos collègues dans ce domaine.

Le SNAPATSI dénonce le manque d'effectifs de personnels dans les services de restauration. Ce déficit de personnel ne permet pas l'application stricte de l'instruction de gestion des PAT CRS de 2007. En plus, ce texte ne prend pas en compte les personnels techniques affectés dans les services logistiques hors restauration.

Aussi, le SNAPATSI a fait inscrire dans le protocole de valorisation des métiers et des carrières de la Police Nationale la révision de l'IGOT PAT CRS de 2007. Nous demandons que tous les personnels techniques, quelle que soit leur spécialité, puissent bénéficier d'un cadre de gestion légal qui garantisse leur sécurité et leur permette de pouvoir faire enregistrer et compenser leurs droits.

Enfin, lors de ce CHSCT, nous allons devoir élargir un ordre du jour très important. Trois zones CRS à analyser. Le SNAPATSI s'interroge fortement sur le bien-fondé de la validation au pas d'un tel volume de documents uniques et sur l'efficacité réelle de notre travail lors d'une séance aussi surchargée.

Le SNAPATSI demande que cette déclaration préalable soit annexée au procès-verbal de la séance.

Les représentants du personnel,